Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 20

Artikel: Sur nos insignes d'officiers
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-333082

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

combattant, soit sur Haguenau et le gros du corps, soit sur la division Ducrot à Lembach. Il devait se considérer comme une avant-garde qui pouvait être forcée à une retraite d'arrière-garde. Il ne prit, il faut le confesser, aucune des mesures à cet effet; il en prit d'autres diamétralement contraires et mauvaises, comme le détachement de tout un régiment, le 78e, au Pigeonnier, et la fixation du quartier-général de division à plus d'une lieue en arrière des avant-postes, à Oberhofen, d'où il le transféra encore dans la nuit à Steinselz; de sorte que les premiers rapports du matin eurent grand'peine à l'atteindre.

La mort courageuse du général Douay pallie les reproches qu'on pourrait lui faire, sans excuser ni racheter les fautes commises. Elle laisse sur ses intentions et sur ses actes une obscurité qui commande la réserve. On ne sait ni s'il rappela ses détachements ni s'il avisa Ducrot de ce qui survenait. On ignore aussi ce que fit le 78e à son poste du Pigeonnier; s'il entendit ou vit l'action et essaya d'y prendre part. De même pour Ducrot. Nous avons entendu dire que ce dernier, dans l'après-midi, fut informé du combat de Wissembourg, qu'il s'en approcha par la route du Pigeonnier avec deux bataillons du 1er zouaves et une batterie; mais qu'en arrivant en vue de Wissembourg, le combat était fini; des masses prussiennes, y compris toute une division de cavalerie, s'apercevaient au loin dans la plaine de la Sauer. Ne pouvant plus que se compromettre en avançant, les troupes Ducrot se replièrent, et toute la division battit en retraite dans la nuit même. Ainsi il paraîtrait que le général Ducrot n'encourrait aucune responsabilité dans l'échec du 4 août. Non-seulement la division Douay n'était pas sous ses ordres, mais il se proposa de la soutenir, et s'il n'y réussit pas ce ne fut que par impossibilité matérielle.

(A suivre.)

SUR NOS INSIGNES D'OFFICIERS.

† Permettez-moi sur cet objet quelques remarques faites à notre récente réunion générale d'officiers vaudois à Lausanne. Je ne demande pas, croyez-le bien, le rétablissement des épaulettes; la question est jugée. Nos brides d'épaules sont plus commodes, et je désire les conserver pourvu qu'on les améliore et qu'on les complète, ainsi que les autres insignes, de manière à répondre au but désiré.

Le défaut capital de nos insignes c'est qu'ils ne différencient pas assez les officiers supérieurs des officiers subalternes. Les grades correspondants de ces deux catégories d'officiers sont caractérisés, on le sait, par des brides, étoiles, galons identiques, mais seulement de dimension un peu différente. Cela ne suffit pas.

Survienne une légère variante dans ces dimensions, et l'on ne reconnaît plus un sous-lieutenant d'un major, un lieutenant d'un lieut.-colonel ou d'un chef de bataillon, un capitaine d'un colonel. A notre réunion du 22 septembre, j'ai entendu deux fois M. l'inspecteur lui-même dire « M. le major » à un sous-lieutenant; je connais d'autre part un colonel qui a été interpellé par un bref « capitaine ! » En résumé nos signes distinctifs, et surtout pour un officier à cheval vis-à-vis d'hommes à pied, servent moins à distinguer les grades qu'à les embrouiller. On les a empruntés aux Américains, mais imparfaitement, sans leurs compléments indispensables et en y ajoutant une symétrie architecturale, une unité d'ornementation parfaitement hors de propos.

Aux Etats-Unis les diverses classes d'officiers se distinguent en partie par les rangées de boutons de la tunique, à savoir :

Rangée simple de boutons à distance égale pour les officiers subalternes ;
Rangée double à distance égale pour les officiers supérieurs ;
Rangée double par paires de deux ou de trois pour les officiers généraux.

Les brides d'épaules ont aussi des variantes correspondantes, à savoir :

Une à trois raies de bordure pour officiers subalternes ;
Deux feuilles de chêne ou l'aigle pour les officiers supérieurs ;
Une à trois étoiles pour les généraux.

Les confusions sont donc impossibles.

Je voudrais qu'on introduisît quelque chose de semblable sur nos brides d'épaules au lieu des deux trios actuels d'étoiles ; ou bien qu'on portât les étoiles à six ou sept, du sous-lieutenant au général, ce qui donnerait, il est vrai, tout un firmament à nos premiers chefs ; ou bien encore qu'on ajoutât une petite frange aux extrémités des brides d'officiers supérieurs.

Quant aux cordons de casquettes et képis, une simple différence de dimension est de même insuffisante ; il faut que le nombre soit la distinction normale. Les officiers subalternes garderaient leurs cordons actuels, de 1 à 3 ; puis le major en aurait 4, le lieut.-colonel 5, etc.

Ces modifications seraient, je crois, très utiles ; elles pourraient se faire à peu de frais et sans trop de perturbations. Je prie donc les autorités compétentes de vouloir bien examiner aussi cette question. X.

BIBLIOGRAPHIE.

De la justesse du tir des bouches à feu et des armes portatives, par M. J. Lefèvre, capitaine d'artillerie. — *Le télémètre* du capitaine Nolan, de l'artillerie royale anglaise. — *Le télémètre de campagne* du colonel russe Stubendorf. — Paris. Tanera, éditeur. Trois broch. in-18.

Ces trois brochures, d'une incontestable utilité par le temps qui court, font partie d'une riche collection de « Mélanges militaires » due à la société d'officiers français appelée communément « Réunion des officiers de la rue Bellechasse. » La dite société paraît être fort active ; elle étudie avec un grand zèle toutes les questions militaires et elle suit attentivement ce qui se publie à l'étranger.

La première de ces brochures est la substance d'un important chapitre des mémoires du Comité de l'artillerie autrichienne, rendu facilement accessible à tous par M. le capitaine Lefèvre.

Les deux autres brochures décrivent, d'après des journaux d'Angleterre et de Russie, des télémètres récemment expérimentés dans ces pays.

Rothpletz, Grundzüge der Organisation des Sanitœtsdienstes und der Sanitœts-Truppen der eidg. Armee. (Referat II, III und IV.) Aarau. 1 broch. in-8°. Prix 60 centimes.

A l'occasion de la réunion prochaine de la commission de réorganisation du service sanitaire, un membre de cette commission, M. le colonel fédéral Rothpletz d'Aarau, vient de faire paraître une intéressante brochure. Celle-ci conclut qu'il faut à chacune des divisions de l'armée fédérale :

a) Un état-major sanitaire de division, soit un lieutenant-colonel, un adjudant, un secrétaire ;
b) 35 médecins de corps aux unités tactiques ;
c) Une ambulance en quatre sections comprenant 2 majors (chef et sous-chef), 20 médecins, 2 commissaires, 2 compagnies de porteurs à 70 hommes, 1 compagnie d'infirmiers à 40 hommes, 6 fourgons d'ambulance et une colonne de transport ;